

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

Madame Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Aménagement provisoire d'un espace d'exposition temporaire au rez-de-chaussée du bâtiment sis 6 quai de Lesseps - Autorisation de dépôt d'une autorisation de travaux.

Dans le cadre de l'opération urbaine Rive Droite Adour, pilotée par l'Agglomération Côte Basque-Adour, cette dernière a acquis l'immeuble cadastré BI n°233, 6 quai de Lesseps, à savoir le bâtiment conçu par Benjamin Gomez et anciennement occupé par la Direction des Affaires Maritimes.

L'Agglomération a validé que ce bâtiment accueillera le futur atelier du projet urbain (espace d'information, d'échanges et de débat autour du projet), avant de définir la programmation et la destination du lieu à long terme.

La Ville de Bayonne s'est montrée intéressée pour occuper le rez-de-chaussée du bâtiment et en faire un espace d'exposition, espace partagé et mutualisé avec le futur atelier du projet urbain.

Cette hypothèse présente un intérêt renforcé avec la perspective de fermeture de l'espace d'exposition du Carré, à l'automne 2014. Pour mémoire, en lieu et place du Carré et de la parcelle mitoyenne, un projet hôtelier devrait être réalisé.

Il est donc envisagé que l'Agglomération mette à disposition de la Ville de Bayonne, dans le cadre d'une convention à définir, le rez-de-chaussée du bâtiment dit « des Affaires Maritimes », afin qu'un espace d'exposition temporaire puisse être proposé d'ici la fin de l'année 2014.

L'Agglomération prendra notamment à sa charge, suites aux démolitions de cloisons effectuées, les travaux relatifs à la remise en service des fluides, à la rénovation des sols permettant de retrouver le granito historique et la création d'un sanitaire. La Ville de Bayonne prendra à sa charge les travaux de mise en œuvre d'un espace d'exposition temporaire (comme l'éclairage ou l'alarme anti-intrusion). Le contenu de ces travaux est envisagé a minima, s'agissant d'un aménagement provisoire, dans un « esprit industriel » afin de ne pas obérer le devenir du bâti in fine.

Avant de réaliser les travaux d'aménagement provisoire de ce local qui recevra du public (lieu d'exposition), il est nécessaire pour la Ville de déposer une autorisation de travaux.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de valider les orientations ci-dessus exposées et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, l'autorisation de travaux correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.